

PAUVRETÉ ET EXCLUSION SOCIALE

Intervenir à l'échelle municipale,
en période électorale et au-delà

DÉNEIGEMENT ET VOIRIE



Compétences et responsabilités municipales

C

La responsabilité du réseau routier est partagée entre les municipalités et les autres paliers de gouvernement. Les gouvernements fédéraux et provinciaux financent la construction et l'entretien des grandes infrastructures routières comme les ponts et les autoroutes. Les municipalités sont quant à elles généralement responsables de la planification, de la construction et de l'entretien des routes du réseau municipal, pour lesquelles elles peuvent obtenir des subventions du gouvernement du Québec et du gouvernement fédéral pour des rénovations majeures.

La sécurité routière est également une responsabilité partagée entre les divers paliers de gouvernement. Les municipalités peuvent avoir un certain contrôle sur les réglementations (limite de vitesse par exemple) et sur les restrictions à la circulation, comme les feux de circulation et les feux pour piéton·ne·s, les arrêts et les dos-d'âne (ralentisseurs), en collaboration avec le gouvernement du Québec et les services d'incendie.

Les municipalités sont responsables du déneigement et du déglçage de la chaussée de son réseau routier, de même que de l'aménagement et de l'entretien des pistes cyclables.

Enjeux d'exclusion sociale

E

- ✓ Le déneigement des rues se fait souvent avant celui des trottoirs et des accotements. Cela a pour effet de nuire au déplacement des personnes qui n'ont pas de voiture, une grande proportion de celles-ci pouvant être en situation de pauvreté.
- ✓ Plusieurs municipalités n'ont pas de trottoirs ou même d'accotements, ce qui rend hasardeux le déplacement des personnes en situation de pauvreté qui n'ont pas de voiture.
- ✓ L'aménagement des pistes cyclables est souvent réalisé en fonction des déplacements récréatifs et non des déplacements utilitaires.
- ✓ Les quartiers économiquement défavorisés sont souvent situés à proximité d'autoroutes et de grandes artères. Les résident·e·s de ces quartiers sont plus exposé·e·s à la pollution de l'air et au bruit, ce qui peut entraîner des problèmes de santé comme le stress, l'insomnie et certains problèmes cardiaques.

Exemples de revendications à porter

R

- ✓ Abaisser la limite de vitesse permise dans les rues.
- ✓ Aménager des trottoirs et des accotements sécuritaires.
- ✓ Augmenter le temps de traversée pour les piéton·ne·s aux intersections.
- ✓ Planter des arbres en bordure des trottoirs pour assurer de l'ombre aux personnes qui les utilisent.
- ✓ Assurer un déneigement rapide et constant des trottoirs et des accotements. Si la Municipalité fait appel à un sous-traitant pour le déneigement, voir à inclure une clause à cet effet dans le contrat.
- ✓ Aménager des pistes cyclables dans les quartiers économiquement défavorisés et s'assurer qu'elles favorisent l'accès aux services.
- ✓ Limiter le développement de grandes artères à proximité des quartiers économiquement défavorisés et diminuer les nuisances sonores et la pollution là où de telles artères existent déjà.

Vous avez d'autres idées ?

Contactez-nous par courriel à laurence@pauvrete.qc.ca

